

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE  
COMMUNE de DAMAZANExtrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 29 Mai 2024

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMAZAN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de DAMAZAN, sous la présidence de Michel SERENA, Maire.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Pouvoir de vote : 3**

**Quorum : 8**

**Membres votants : 13**

**Convocation du : 24 mai 2024**

**Présents :** M. Michel SERENA. Mmes Christine AGOSTI. Isabelle DE LONGHI. M. Stéphane MOLENA. Stéphane ROSSATO. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Françoise DUBOURG. Nathalie JOUSSE. MM. Denis GHIRARD.

**Absents/excusés :** Mmes Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI (pouvoir à Mme Isabelle DE LONGHI). MM. Daniel CHABOT (pouvoir à M. Denis GHIRARD). Michel MASSET. Jean-Michel SARTORI (pouvoir à M. Stéphane MOLENA).

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie JOUSSE.

**Objet : Mise à disposition de voirie communale**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° D2023/057, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession par Habitalys, puis le classement et l'intégration dans le domaine public communal de la voie nouvellement créée et dénommée Rue Lucien Michard qui dessert le nouveau lotissement en continuité de celui de Larapite et qui va de la Rue du 19 Mars 1962 la VC N°3 (Avenue Flandres-Dunkerque).

Considérant l'intérêt communautaire en matière de voirie, il propose de mettre cette voie à disposition de la Communauté de Communes du Confluent.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Confluent, dans les mêmes conditions que celles de la convention initiale en date du 25 octobre 2007, la Rue Lucien Michard

Ainsi délibéré les jour, mois et susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

DAMAZAN, le 30 mai 2024

Le Maire,

Michel SERENA.



**AR Prefecture**

047-200068922-20240708-081\_2024-DE  
Reçu le 16/07/2024

